conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 02.03.2025 000000000507352 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Code du produit 000000000050735211

11

Identifiant Unique De Formu: JEC4-C084-E00N-06AQ

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Vaporisation

mélange Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BASF Coatings France SAS

Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-

60480 Breuil-Le-Sec

France

Téléphone: +33 3 4477-7777

adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

+49 180 2273-112

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ BASF We create chemistry

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507352

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

de la chaleur.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066

P211

L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les brouillards. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas ex-

poser à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507352

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnementsolaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : polyoléfine

solvant organique

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 50 - < 75
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304	>= 3 - < 5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

□ • BASF We create chemistry

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507352

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

		Aquatic Chronic 3; H412	
chlorobenzène	108-90-7 203-628-5 602-033-00-1 01-2119944158-33	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,3 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à

un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et

transport en position latérale stable.

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en

enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les

yeux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche.

Ne PAS faire vomir.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémen-

taires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507352

2 Date

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Risques

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

cures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

11

Pas d'antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvérisateur d'eau

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement

des contenants peuvent survenir.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ BASF We create chemistry

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507352

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs.

Pour le personnel non urgentiste:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Pour les intervenants d'urgence:

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée

dans l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : A

: Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

nale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder àune aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les réci-

pientsde stockage.

Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et

la sécurité au travail.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de se-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

We create chemistry

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507352

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

cours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent

former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage

en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-

thermiques.

Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc) Matériel d'emballage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) D'autres informations sont contenues dans la Notice Tech-

nique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507352

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

	Information s	upplémentaire: Ind	icatif		
	Information s	TWA	50 ppm	2019/1831/E	
			241 mg/m3	U	
	Information s	upplémentaire: Inc			
		VME	50 ppm	FR VLE	
			241 mg/m3		
	Information s		leurs limites réglementaires c		
		VLCT (VLE)	150 ppm	FR VLE	
			723 mg/m3		
			leurs limites réglementaires c		
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm	FR VLE	
•			221 mg/m3		
			que de pénétration percutan	ée, Valeurs li-	
	mites réglem	entaires contraigna	antes		
		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE	
			442 mg/m3		
	Information s	upplémentaire: Ris	que de pénétration percutan	ée, Valeurs li-	
	mites réglem	entaires contraigna	antes	•	
		TWA	50 ppm	2000/39/EC	
			221 mg/m3		
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à				
	travers la peau, Indicatif				
		STEL	100 ppm	2000/39/EC	
			442 mg/m3		
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à				
	travers la peau, Indicatif				
chlorobenzène	108-90-7	STEL	15 ppm	2006/15/EC	
			70 mg/m3		
	Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	5 ppm	2006/15/EC	
			23 mg/m3		
	Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	5 ppm	FR VLE	
			23 mg/m3		
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
	oaorr o	VLCT (VLE)	15 ppm	FR VLE	
		120: (122)	70 mg/m3		
			1 70 110/113		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Nécéssaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507352

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Protection des mains

Remarques

Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme

EN ISO 374-1 convient : par ex. Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm

De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.

Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection préventive de la peau

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée

de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO

Protection de la peau et du

corps

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Combinaison jetable résistante aux produits chimiques

Protection respiratoire

Appareils de protection respiratoires adéquats:

Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507352

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'ur-Mesures de protection

gence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aérosol

Couleur incolore

Odeur d'acétate

Point/ intervalle de fusion Etude non réalisable pour des raisons techniques.

Point/intervalle d'ébullition Etude non réalisable pour des raisons techniques.

Inflammabilité Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : 1,2 % (v)

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Point d'éclair -1 °C

Méthode: ISO 3679

Température d'auto-

inflammation

365 °C

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507352

Date de la première version publiée:

Date de dernière parution: 02.03.2025

11

07.06.2025

pH : substance / du mélange est un gaz

Viscosité

Viscosité, cinématique : 9,8 mm2/s (23 °C)

non déterminé (40 °C)

Temps d'écoulement : 35 s

Section transversale: 3 mm

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : non déterminé (20 °C)

non déterminé (50 °C)

Densité : 0,720 g/cm3 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-

échauffantes

La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Miscibilité avec l'eau : non miscible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507352

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Risque d'éclatement.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Eviter l'éclairage naturel direct.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-

thermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Date de dernière parution: 02.03.2025

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507352 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507352

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

tées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent

être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons)

contenant des substances dangereuses

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507352

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 1950 ADR UN 1950 **RID** UN 1950 **IMDG** UN 1950 IATA UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN **AÉROSOLS ADR AÉROSOLS AÉROSOLS** RID **IMDG AÉROSOLS IATA AÉROSOLS**

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires ADN 2 2.1 **ADR** 2 2.1 RID 2 2.1

IMDG 2.1 IATA 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification 5F Étiquettes 2.1

ADR

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification 5F Étiquettes 2.1 (D)

Code de restriction en tun-

nels

RID

Groupe d'emballage Non réglementé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507352

11

5F

23

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Code de classification Numéro d'identification du

danger

Étiquettes 2.1

IMDG

Groupe d'emballage Non réglementé

Étiquettes 2.1 EmS Code F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-203

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y203

Groupe d'emballage Non réglementé Étiquettes Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-203

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) Y203

Groupe d'emballage Non réglementé Étiquettes Flammable gas

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environnenon

ment

RID

Dangereux pour l'environnenon

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507352

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

11

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3, 28

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 28

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

P₅c

P3a

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

AÉROSOLS INFLAMMABLES

18 Gaz liqu

Gaz liquéfiés inflammables (y compris GPL), et gaz naturel

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 4 bis, 9

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4320, 4718, 4734, 4331

Composés organiques vola- : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version Date de révision: 07.06.2025 3.2

Numéro de la FDS: 0000000000507352

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

tils du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 95,52 %

Contenu en composés organiques volatils (COV): 687,74 g/l

contenu en COV sans eau

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

840 g/l

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB: Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2: 688 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les H304

voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Nocif par inhalation. H332

Peut irriter les voies respiratoires. H335

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets H412

néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Danger par aspiration Asp. Tox. Eye Irrit. Irritation oculaire Liquides inflammables Flam. Liq. Skin Irrit. Irritation cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition STOT SE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

□ • BASF We create chemistry

PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507352

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système dénéral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



PM 2A20 PlasticADHESION 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.2

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507352

Date de dernière parution: 02.03.2025

Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de don-

nées de sécurité de chacun des composants

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aerosol 1 H222, H229 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

STOT SE 3 H336 Méthode de calcul Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR